

VILLE de DOL DE BRETAGNE**CONSEIL MUNICIPAL du 31 MARS 2010**

- COMPTE RENDU de SEANCE -

Présents : M. RAPINEL, Maire - Président ; Mme FONTMORIN, Mme BEAUCHER, M. HESRY, M. PEDRON, Mme ROUYEZ, M. VIGNERON - Adjointes ; M. REHEL, Mlle GREGOIRE, M. POULAIN, Mme CORTYL, Mme PRUNIER-BRIAND, M. MARION, Mme MORADEL, M. CHALIGNE, Mme JOUQUAN, M. ROTA, Mme DUTERTRE, M. LETAINTURIER, Mme FRAIN, Mme MOUBECHÉ, M. DELAMAIRE - Conseillers Municipaux.

Représentés : M. MERCIER (représenté par M. PEDRON), M. BREGAINT (représenté par Mme CORTYL), Mme LUGAND (représentée par Mme ROUYEZ), Mme DESBLES (représentée par Mme PRUNIER), M. DESDOUETS (représenté par Mme FRAIN).

★ Séance budgétaire :

**1. Comptes Administratifs 2009 - Budget Général et Budgets annexes : - Présentation et vote.
- Affectation des résultats.**

1. a- Compte Administratif 2009 – Budget Général.

Le Conseil Municipal :

- **arrête** les résultats du Compte Administratif 2009 du Budget Général tel que présenté ci-dessous :

- Section de fonctionnement

| | |
|---------------------|----------------|
| Dépenses : | 4 601 325,43 € |
| Recettes : | 5 661 997,52 € |
| Résultat constaté : | 1 060 672,09 € |

- Section d'investissement

| | |
|---------------------|------------------|
| Dépenses : | 8 097 886,48 € |
| Recettes : | 5 955 755,74 € |
| Résultat constaté : | - 2 142 130,74 € |

| | |
|------------------------------|------------------|
| Résultat global de clôture : | - 1 081 458,65 € |
|------------------------------|------------------|

- **décide** l'affectation du résultat comme il suit :

• 1 060 672 € au titre de la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Résultats du vote : 21 voix pour, 5 voix contre (A. Letainturier, S. Frain, A. Desdouets, A. Moubèche et J-Y. Delamaire).

1. b- Compte Administratif 2009 – Budget Assainissement.

Le Conseil Municipal :

- **arrête** les résultats du Compte Administratif 2009 du Budget Assainissement tel que présenté ci-dessous :

- Section d'exploitation

| | |
|---------------------|--------------|
| Dépenses : | 146 326,55 € |
| Recettes : | 223 039,70 € |
| Résultat constaté : | 76 713,15 € |

- Section d'investissement

| | |
|---------------------|----------------|
| Dépenses : | 1 883 290,23 € |
| Recettes : | 1 983 492,42 € |
| Résultat constaté : | 100 202,19 € |

| | |
|------------------------------|--------------|
| Résultat global de clôture : | 176 915,34 € |
|------------------------------|--------------|

- **décide** l'affectation du résultat comme il suit :

• 76 713 € au titre de l'excédent reporté.

Résultats du vote : 22 voix pour, 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et A. Desdouets) et 1 abstention (J-Y. Delamaire).

1. c- Compte Administratif 2009 – Budget lotissement « le Hameau du Cocherel ».

Le Conseil Municipal **arrête** les résultats du Compte Administratif 2009 du Budget lotissement « le Hameau du Cocherel » tel que présenté ci-dessous :

| | |
|------------------------------------|--------------|
| <u>- Section de fonctionnement</u> | |
| Dépenses : | 55 998,17 € |
| Recettes : | 375 294,43 € |
| Résultat constaté : | 319 296,26 € |

| | |
|-----------------------------------|---------------|
| <u>- Section d'investissement</u> | |
| Dépenses : | 54 325,93 € |
| Recettes : | 0 € |
| Résultat constaté : | - 54 325,93 € |

Résultat global de clôture : 264 970,33 €

Résultats du vote : 23 voix pour, 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et A. Desdouets).

1. d- Compte Administratif 2009 – Budget lotissement « le Village de la Garenne » - phase I.

Le Conseil Municipal **arrête** les résultats du Compte Administratif 2009 du Budget lotissement « le Village de la Garenne » (phase I) tel que présenté ci-dessous :

| | |
|------------------------------------|--------------|
| <u>- Section de fonctionnement</u> | |
| Dépenses : | 128 701,00 € |
| Recettes : | 477 647,16 € |
| Résultat constaté : | 348 946,16 € |

| | |
|-----------------------------------|----------------|
| <u>- Section d'investissement</u> | |
| Dépenses : | 310 048,26 € |
| Recettes : | 0 € |
| Résultat constaté : | - 310 048,26 € |

Résultat global de clôture : 38 897,90 €

Résultats du vote : 23 voix pour, 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et A. Desdouets).

1. e- Compte Administratif 2009 – Budget lotissement « le Village de la Garenne » - phase II.

Le Conseil Municipal **arrête** les résultats du Compte Administratif 2009 du Budget lotissement « le Village de la Garenne » (phase II) tel que présenté ci-dessous :

| | |
|------------------------------------|--------------|
| <u>- Section de fonctionnement</u> | |
| Dépenses : | 164 602,29 € |
| Recettes : | 166 563,29 € |
| Résultat constaté : | 1 961,00 € |

| | |
|-----------------------------------|---------------|
| <u>- Section d'investissement</u> | |
| Dépenses : | 53 165,91 € |
| Recettes : | 0 € |
| Résultat constaté : | - 53 165,91 € |

Résultat global de clôture : - 51 204,91 €

Résultats du vote : 23 voix pour, 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et A. Desdouets).

1. f- Compte Administratif 2009 – Budget lotissement « le Clos du Pommier ».

Le Conseil Municipal **arrête** les résultats du Compte Administratif 2009 du Budget lotissement « le Clos du Pommier » tel que présenté ci-dessous :

- Section de fonctionnement équilibrée à hauteur de 39 219,84 €.

| | |
|-----------------------------------|----------------|
| <u>- Section d'investissement</u> | |
| Dépenses : | 241 974,62 € |
| Recettes : | 0 € |
| Résultat constaté : | - 241 974,62 € |

Résultat global de clôture : - 241 974,62 €

Résultats du vote : 23 voix pour, 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et A. Desdouets).

2. Présentation du Compte de gestion 2009 du Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal **arrête** à l'unanimité le Compte de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2009.

3. Présentation et vote des Budgets Primitifs 2010 : Budget Général et Budgets annexes.

3. a- Budget Primitif 2010 – Budget Général.

Le Conseil Municipal **adopte** le Budget Primitif 2010 tel que présenté ci-dessous :

- Section de fonctionnement : équilibré à hauteur de 5 562 500 €

- Section d'investissement : équilibré à hauteur de 6 344 630 €

Résultats du vote : 22 voix pour, 5 voix contre (A. Letainturier, S. Frain, A. Desdouets, A. Moubèche et J-Y. Delamaire).

3. b- Budget Primitif 2010 – Assainissement.

Le Conseil Municipal **adopte** le Budget Primitif 2010 concernant le service de l'assainissement tel que présenté ci-dessous :

- Section d'exploitation : équilibrée à hauteur de 216 713 €
- Section d'investissement : équilibré à hauteur de 848 000 €

Résultats du vote : 24 voix pour, 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et A. Desdouets).

3. c- Budget Primitif 2010 – Lotissement « le Hameau du Cocherel ».

Le Conseil Municipal **adopte** le Budget Primitif 2010 du lotissement « le Village de la Garenne » (phase I) tel que présenté ci-dessous :

- Section de fonctionnement : équilibré à hauteur de 348 946 €
- Section d'investissement : équilibré à hauteur de 380 048 €

Résultats du vote : 24 voix pour, 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et A. Desdouets).

3. d- Budget Primitif 2010 – Lotissement « le Village de la Garenne » - phase I.

Le Conseil Municipal **adopte** le Budget Primitif 2010 du lotissement « le Village de la Garenne » (phase I) tel que présenté ci-dessous :

- Section de fonctionnement : équilibré à hauteur de 348 946 €
- Section d'investissement : équilibré à hauteur de 380 048 €

Résultats du vote : 24 voix pour, 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et A. Desdouets).

3. e- Budget Primitif 2010 – Lotissement « le Village de la Garenne II ».

Le Conseil Municipal **adopte** le Budget Primitif 2010 du lotissement « le Village de la Garenne II » tel que présenté ci-dessous :

- Section de fonctionnement : équilibré à hauteur de 258 166 €
- Section d'investissement : équilibré à hauteur de 258 166 €

Résultats du vote : 24 voix pour, 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et A. Desdouets).

3. f- Budget Primitif 2010 – Lotissement « le Clos du Pommier ».

Le Conseil Municipal **adopte** le Budget Primitif 2010 du lotissement « le Clos du Pommier » tel que présenté ci-dessous :

- Section de fonctionnement : équilibré à hauteur de 802 000 €
- Section d'investissement : équilibré à hauteur de 241 975 €

Résultats du vote : 24 voix pour, 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et A. Desdouets).

3. g- Budget Primitif 2010 – Z.A.C de Maboué.

Le Conseil Municipal **adopte** le Budget Primitif 2010 de la « Z.A.C de Maboué » tel que présenté ci-dessous :

- Section de fonctionnement : équilibré à hauteur de 1 500 000 €
- Section d'investissement : équilibré à hauteur de 1 500 000 €

Résultats du vote : 24 voix pour, 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et A. Desdouets).

4. Fixation des taux d'imposition pour 2010.

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'unanimité de reconduire les taux d'imposition 2009 pour l'année 2010.
- **fixe** en conséquence les trois taxes locales directes comme suit pour 2010 :
 - * taxe d'habitation : 14,94 %
 - * taxe sur le foncier bâti : 21,19 %
 - * taxe sur le foncier non bâti : 48,20 %

5. Autorisations du Conseil suite au vote du budget :

5. a- Pour solliciter les subventions susceptibles d'être allouées pour les programmes d'investissement.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité de solliciter auprès de l'Etat, de la Région, du Département ou de tout autre organisme habilité, les subventions susceptibles d'être octroyées pour les programmes prévus au Budget Primitif 2010, tels que travaux de voirie (urbaine et rurale), travaux sur bâtiments communaux (réhabilitation ou construction) et tout autre programme subventionnable dont les descriptifs sont annexés.

5. b- Pour contracter des prêts.

Le Conseil Municipal **autorise** à l'unanimité M. le Maire à contracter les emprunts nécessaires au financement des programmes d'investissement tels que prévus au Budget Primitif 2010 et au fur et à mesure des besoins et **dit** que le Conseil Municipal sera informé des décisions prises en ce sens par arrêté municipal.

6. Fixation des montants et vote des subventions aux associations pour 2010.

Le Conseil Municipal **fixe** à l'unanimité les montants des subventions accordées aux associations pour l'année 2010 tel qu'indiqué dans le tableau annexé.

7. Ecoles publiques :

- **Fixation du montant des crédits pédagogiques alloués aux écoles élémentaire, maternelle et au R.A.S.E.D.**
- **Fixation de la participation financière des communes de résidence des élèves scolarisés dans les écoles de Dol.**

7. a- Ecole élémentaire publique : fixation du montant des crédits pédagogiques alloués.

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'unanimité la reconduction des crédits de fonctionnement de l'école élémentaire tel que présenté ci-dessous :
- | | | |
|----------------------------|-----------------------------|--------------|
| - Part fixe | = 1 612,62 € + 1,5 % | = 1 636,81 € |
| - Part « nombre d'élèves » | = 41,94 € + 1,5 % | = 42,57 € |
| | = soit 42,57 € X 162 élèves | = 6 896,34 € |
- **fixe** en conséquence le montant pour 2010 à 8 533,15 €.

7. b- Ecole maternelle publique : fixation du montant des crédits pédagogiques alloués.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité d'allouer à l'Ecole Maternelle Louise Michel une somme de 7 485,54 € au titre des crédits pédagogiques 2010.

7. c- R.A.S.E.D : fixation du montant des crédits pédagogiques alloués.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité d'allouer au RASED une somme de 2 263,93 € au titre des crédits pédagogiques 2010.

7. d- Fixation de la participation financière des communes de résidence des élèves scolarisés dans les écoles de Dol.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité de fixer la participation financière des communes de résidence des élèves scolarisés dans les écoles de Dol au titre de l'année 2010 à :

- 1 304 € pour un élève « maternelle »
- 368 € pour un élève « élémentaire »

8. Ecoles privées : fixation des aides communales, forfait communal et subventions annexes.

8. a- Ecole privée Notre Dame : forfait communal.

Le Conseil Municipal **décide** d'allouer à l'Ecole Privée Notre Dame un forfait communal pour l'année 2010 d'un montant global de 170 738 €.

Résultats du vote : 24 voix pour, 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et A. Desdouets).

8. b- Ecole Notre Dame : garderies et études surveillées.

Le Conseil Municipal **décide** d'allouer pour l'année 2010, 60 % de la somme versée en 2009 dans l'attente des résultats de l'exercice 2009/2010, soit 5 073 €.

Résultats du vote : 24 voix pour, 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et A. Desdouets).

8. c- Ecole Notre Dame : aide aux familles en difficulté.

Le Conseil Municipal **décide** d'allouer à l'Ecole Notre Dame une aide de 16,76 € par élève de famille en difficulté.

Résultats du vote : 24 voix pour, 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et A. Desdouets).

8. d- Ecole Notre Dame : restauration scolaire.

Le Conseil Municipal **décide** de reconduire l'aide de 0,30 € par repas servis, allouée à l'Ecole Notre Dame pour le service de restauration scolaire.

Résultats du vote : 24 voix pour et 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et A. Desdouets).

9. Fixation des subventions à caractère social :

9. a- C.C.A.S.

Le Conseil Municipal **décide** de verser au C.C.A.S pour l'année 2010 une subvention de 15 000 €, s'il y a nécessité pour l'équilibre du budget.

Résultats du vote : 24 voix pour, 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et A. Desdouets).

9. b- Caisse des écoles.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité de verser une subvention de 500 € à la Caisse des écoles pour 2010.

★ Autres dossiers :

10. Renégociation d'un prêt.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité de renégocier le prêt indiqué ci-dessous aux nouvelles conditions, à savoir une marge de 0,50 % au lieu de 0,70 % :

- Taux variable : Euribor 3 mois.
- Durée : 25 ans.

11. Convention avec l'Association Nominoë chargée de la gestion de Médiévalys :

- **Passation de la convention de mise à disposition.**
- **Fixation de la redevance annuelle d'occupation des locaux.**
- **Désignation de 3 membres extérieurs au Conseil Municipal pour la cellule de médiation.**

Le Conseil Municipal :

- **autorise** à l'unanimité M. le Maire à passer une convention de mise à disposition de locaux, propriété de la Ville, avec l'Association Nominoë, chargée de la gestion de Médiévalys, selon les termes du document annexé.
(2 abstentions : A. Moubèche et J-Y. Delamaire.)
- **fixe** à 300 € le montant de la redevance mensuelle qui sera versée à la Ville par l'Association Nominoë en contrepartie de ladite mise à disposition. Etant entendu que durant les 12 premiers mois, c'est-à-dire jusqu'au 31 mars 2011, la redevance ne sera pas appelée.
- **désigne** en tant que membres de la cellule de médiation :
 - Mme Catherine ROBIDOU
 - M. Jean-Yves REMINIAC
 - M. Dominique CORTYL

12. Aide à l'encadrement des associations sportives : subvention complémentaire.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité d'octroyer une aide financière d'un montant de 2 534 € au Tennis Club Dolois, au titre du soutien à l'encadrement des clubs sportifs, pour l'année 2009/2010, **précise** que l'aide ne sera versée qu'au vu de justificatifs de dépenses (factures de prestations ou bulletins de salaire) et **dit** que les dépenses correspondantes seront imputées au compte 657 des dépenses de fonctionnement du Budget Général.

13. Centre de loisirs - fixation des tarifs suivants : - **Accueil des 2/3 ans.**
- **Mini-camps de l'été 2010.**

13. a- Modification des tarifs du Centre de loisirs.

Le Conseil Municipal **fixe** à l'unanimité à compter du 1^{er} avril 2010, les nouveaux tarifs de la journée d'accueil au Centre de loisirs tels que présentés ci-dessous :

- Familles dolaises : prix de la journée en fonction du quotient familial :

| Quotient familial | Tarif de base | Tarif applicable aux enfants de moins de 3 ans |
|-------------------|---------------|--|
| Inférieur à 319 € | 6,54 € | 9,81 € |
| De 319 € à 467 € | 7,63 € | 11,45 € |
| De 468 € à 616 € | 8,71 € | 13,11 € |
| De 617 € à 765 € | 9,80 € | 14,70 € |
| Supérieur à 765 € | 10,89 € | 16,34 € |

(Gratuité pour le 3^{ème} enfant lorsqu'il y a présence des 3 enfants d'une même famille. La gratuité porte sur la prestation la moins élevée.)

- Familles non doloises :

| Tarif de base | Tarif applicable aux enfants de moins de 3 ans |
|---------------|--|
| 17,43 € | 26,15 € |

13. b- Tarifs du Centre de loisirs : mini camps été 2010.

Le Conseil Municipal **fixe** à l'unanimité comme il suit les tarifs pour les séjours en mini camps organisés par le Centre de loisirs en juillet 2010 :

- Familles doloises : 150,07 € le séjour par enfant
- Familles hors Dol : 171,11 € le séjour par enfant

14. Subvention exceptionnelle à la Fédération des Bagadoù d'Ille et Vilaine au titre de la fête 2009 - prise en charge des frais de transport des groupes.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité de verser à titre exceptionnel une subvention de 841,69 € à la Fédération des Bagadoù d'Ille et Vilaine, Bodadeg Ar Sonerion – Bro Roazhon, **dit** que ladite subvention ne sera versée qu'au vu des justificatifs correspondants et que la dépense correspondante sera imputée au compte 657 des dépenses de fonctionnement du Budget Général.

15. Programme de restauration de la Cathédrale présenté par le Conservatoire Régional des Monuments Historiques :

- Reprise des couvertures hautes (nef, transept et cœur).
- Restauration des verrières hautes du transept.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité d'engager, sur proposition du Conservatoire Régional des Monuments Historiques, l'avant projet relatif à la reprise des couvertures hautes (nef, transept et cœur) et à la restauration des verrières hautes du transept, de lancer préalablement une consultation pour le choix du maître d'œuvre qui sera chargé de la réalisation de cet avant-projet et de solliciter auprès de l'Etat, de la Région (Conseil Régional de Bretagne) et du Département (Conseil Général d'Ille et Vilaine) les subventions susceptibles d'être octroyées pour ce programme.

16. Route de Combourg : fixation d'une P.V.R.

16. a- Partie route de Carfantin au Chêne Vert.

Le Conseil Municipal :

- Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.332-6-1, L.332-11-1 et L.332-11-2,
- Vu la délibération n° 2002-17 du 23 février 2002, instaurant la participation pour voirie et réseaux sur le territoire communal,
- Considérant que la commune met le coût des travaux à la charge des riverains futurs de ladite voie,
- **décide** à l'unanimité d'engager la réalisation des travaux de réseaux, route de Combourg, plus particulièrement du carrefour de la route de Carfantin au lieu-dit le Chêne Vert, dont le coût total est estimé à 175 131,27 €.
- **décide** de délimiter comme suit les propriétés foncières concernées par la participation pour voirie et réseaux : terrains situés à 80 mètres de part et d'autre de la voie, correspondant à l'état parcellaire joint en annexe.
- **décide** de fixer à 3,35 € par m² de terrain le montant de la participation pour voirie et réseaux due par les propriétaires riverains, déterminé selon le calcul suivant : part du coût net de la voie et des réseaux mis à la charge des riverains / superficie des terrains situés dans le périmètre desservi sus définis : 52 291 m².
- **précise** que ce montant établi en euros constants, sera actualisé en fonction de l'évolution de l'indice TP01 - base mars 2010, lorsque la participation est prescrite à l'occasion de la délivrance des autorisations d'occupation du sol ou de la signature des conventions prévues par l'article L.332-11-2 du Code de l'urbanisme.

16. b- Partie Chemin de l'Archevêque.

Le Conseil Municipal :

- Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.332-6-1, L.332-11-1 et L.332-11-2,
- Vu la délibération n° 2002-17 du 23 février 2002, instaurant la participation pour voirie et réseaux sur le territoire communal,
- Considérant que la commune met le coût des travaux à la charge des riverains futurs de ladite voie,
- **décide** d'engager la réalisation des travaux de réseaux du Chemin de l'Archevêque, dont le coût total est estimé à 249 558,11 €.
- **décide** de délimiter comme suit les propriétés foncières concernées par la participation pour voirie et réseaux : terrains situés à 80 mètres de part et d'autre de la voie, correspondant à l'état parcellaire joint en annexe.

- **décide** de fixer à 4,41 € par m² de terrain le montant de la participation pour voirie et réseaux due par les propriétaires riverains, déterminé selon le calcul suivant : part du coût net de la voie et des réseaux mis à la charge des riverains / superficie des terrains situés dans le périmètre desservi sus définis : 60 285 m².
- **précise** que ce montant établi en euros constants, sera actualisé en fonction de l'évolution de l'indice TP01 - base mars 2010, lorsque la participation est prescrite à l'occasion de la délivrance des autorisations d'occupation du sol ou de la signature des conventions prévues par l'article L.332-11-2 du Code de l'urbanisme.

Résultats du vote : 23 voix pour, 4 voix contre (A. Letainturier, S. Frain, A. Desdouets et Y. Cortyl).

17. Déviation Est de Dol - réalisation d'un ouvrage de franchissement du Chemin de la Belle Etoile par le Département : validation de la proposition par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal **valide** à l'unanimité et sans réserve, les caractéristiques du boviduc de 2,50 m de largeur sur 2,00 m de hauteur qui permettra un franchissement sécurisé de la déviation Est de Dol au niveau du Chemin de la Belle Etoile.

18. Z.A.C de Maboué :

18. a- Engagement des études préalables.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité l'engagement du dossier de création de la Z.A.C de Maboué pour la réalisation des études préalables et l'élaboration dans un premier temps de la convention d'étude et **précise** que le champ d'investigation et de la prospective devra intégrer l'ensemble du secteur de Maboué afin de permettre une plus grande cohérence entre les différents types d'aménagements susceptibles d'y être réalisés.

18. b- Vente des terrains Fougeray – régularisation.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité d'acquiescer les parcelles cadastrées AY 143, 144, 145, 497, 499 et 501 appartenant M. Louis FOUGERAY, **dit** que le prix d'acquisition demeure inchangé et que la présente délibération précise et complète la délibération n°2009/125 du 28 août 2009.

19. Lotissement du Hameau du Petit Gué : Mise en place d'un projet urbain partenarial.

Dans le cas présent, il s'agit de faire supporter à la Société ATALYS (siège social, 9 rue de Suède à Rennes), la quote part d'aménagements nécessaires à la création d'un lotissement de 21 lots (libres de constructeurs) situé au lieu-dit « Le Petit Gué » à Dol de Bretagne, sur les parcelles AN 40p, AN 79p et AN 80p, selon le plan joint en annexe.

La création de ce lotissement privé étant subordonnée à la réalisation d'une voie routière qui viendra se greffer sur la route qui reliera prochainement, l'impasse du Rouet (lotissement de la Garenne I) et le Chemin du Petit Gué, au sud. De même, ce lotissement de maisons individuelles, nécessite la mise en place d'un réseau d'assainissement collectif.

Un projet de convention, joint en annexe, détaille les engagements réciproques de la Ville de Dol de Bretagne et de la Société ATALYS.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité la mise en place d'un projet urbain partenarial avec la Société ATALYS, tel que figurant dans la convention jointe en annexe.
(3 abstentions : A. Letainturier, S. Frain et A. Desdouets.)

20. Création des emplois saisonniers pour l'été 2010.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité la création des postes d'emplois saisonniers tels qu'ils sont proposés ci-dessous, pour l'été 2010 :

➤ C.L.S.H :

- Juillet ⇒ 15 animateurs + 1 agent d'entretien
- Août ⇒ 10 animateurs + 1 agent d'entretien
- Mini camps ⇒ 4 animateurs

➤ Services Techniques :

- Espaces verts ⇒ 4 agents
- Autres services ⇒ 6 agents

➤ « Ville propre » ⇒ 8 agents

➤ Equipements sportifs ⇒ 1 agent d'entretien en juillet et 1 en août

➤ Service Administratif (si besoin) ⇒ 1 agent en juillet ou août

21. Information sur les marchés à procédure adaptée.

Le Conseil Municipal **prend acte** du marché à procédure adaptée passé pour l'aménagement de voirie décrit ci-dessous :

- Aménagement de voirie rue du Docteur Gringoire :
Il s'agit de réaliser une aire de stationnements destinée aux utilisateurs du stade de Belle Lande et aux usagers du Centre de loisirs : c'est la société POTIN qui a été retenue pour un montant de 26 965,10 € H.T.
- Marché triennal d'entretien de la voirie communale :
C'est l'entreprise EVEN de Pleurtuit qui a été retenue.
- Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la salle des familles :
Titulaire du marché : les architectes DELEPINE et CRAS.
Montant des honoraires : 9,10 %.
Le montant doit être calculé sur la base de l'estimation des travaux au stade de l'A.P.D, soit 1 708 355 € H.T.
Nouveau montant des honoraires : 155 460,30 € H.T.

Question complémentaire :

- **Dénomination de voies :**
 - **Rue du Vaudoré.**
 - **Impasse du Champ Dolent.**

Le Conseil Municipal **décide** les dénominations des voies suivantes :

- Rue du Vaudoré pour la voie intérieure du lotissement du Val du Picoiseau.
- Impasse du Champ Dolent pour le chemin privé perpendiculaire à la Voie Communale n°103.

Pour affichage
le 13 avril 2010.

Le Maire,
Denis RAPINEL